

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE DE FONDS

Je soussigné : Maître Kévin TOURTIER agissant en qualité de Notaire à BOURGES (18000) 53 rue des Arènes,

CERTIFIE et ATTESTE que ma comptabilité est dépositaire de la somme de DEUX CENTS (200,00 EUR) représentant la totalité des versements effectués par les souscripteurs du capital en numéraire en vue de la constitution d'une société devant présenter les caractéristiques suivantes :

■ forme sociale : Société par Actions Simplifiée,

■ dénomination : 1PACT PAINTBALL,

■ siège social : Le Champs des d'Aurons 18110 SAINT PALAIS,

■ capital social : 200,00 Euros,

■ objet social : en France et à l'étranger :

- l'achat et la vente, de tous matériels et équipements nécessaires à la pratique et à l'organisation de l'activité dénommée "paintball" en import et export,
- de faire procéder au dépannage, à la réparation, à l'entretien, et à l'assistance de tous matériels et équipements nécessaires à la pratique et à l'organisation de l'activité dénommée "paintball",
- la location, de tous matériels et équipements nécessaires à la pratique et à l'organisation de l'activité dénommée "paintball",
- l'organisation de toutes manifestations ayant un rapport avec l'activité dénommée "paintball",
- L'acquisition de tous biens meubles et immeubles, l'achat et la vente de tous fonds de commerce ou droit au bail, la prise à bail ou la mise en location en lien avec l'activité principale.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

CONSTATE la réalité des souscriptions ainsi que la concordance entre les versements et les sommes indiqués sur la liste des souscripteurs annexée au présent certificat.

Fait à BOURGES le 29 janvier 2025.

